Conseil portuaire – Ports de Gujan-Mestras

le 26 novembre 2024

Ordre du jour

1. Etat des dossiers structurels ;
2. Point sur le budget en cours ;
3. Informations sur les tarifications ;
4. Travaux, programmation, dragage.

1. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon :

⇒ le SMPBA est désormais implanté au port des Tuiles à Biganos (Arrêté Préfectoral du 31 mai 2024) ;

⇒ Arrivée de Nicolas GUICHARD comme agent portuaire sur Gujan-Mestras ;

⇒ Arrivée de Fabien GUTIERREZ comme agent portuaire sur La Teste ;

⇒ Arrivée de Christophe DUBERNET comme agent des interventions techniques polyvalent (régie du SMPBA) ;

⇒ Un poste d'agent portuaire de port à sec sera à pourvoir pour le début de la saison 2025.

Organigramme du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA)

Rue du Prieuré de Comprian
Port des Tuiles
33380 Biganos
06.24.57.52.10

Président
Jean GALAND

Directeur
Cyril CLEMENT

Chef de Division Patrimoine Portuaire

Bureau Administration Portuaire
Pascal SIREROL
06 24 57 75 89

Adjoint au Responsable de Bureau
Sébastien BEME
06 24 57 05 10

Bureau Technique Gestion Portuaire
Cédric PECQUEUX
06 24 57 93 90

Responsable des Ports de La Teste
Emmanuel BASTIEN
06 26 35 29 62

Agents Portuaires

Nicolas PETIT
06 24 57 94 29

Nicolas DELHOSTE
06 24 57 94 02

Julien SAQUEBOEUF
06 24 57 94 03

Sébastien DELBOUSQUET
06 20 79 20 99

Jean Marc MATHIEU
06 24 57 93 85

Nicolas GUICHARD
06 24 57 94 42

Fabien GUTIERREZ
06 26 67 35 81

Expérimentation Port à sec La Teste de Buch
06 28 61 81 77

Jacky THARAUD
06 15 98 99 88

Tony VEDRENNE
06 24 57 79 72

Recrutement à venir en 2025

Chef du pôle Soutien
Jocelyne SARRAUTE

Bureau Ressources Humaines et Administration Générale

Assistant Administration Générale
Thierry DAVID
06 24 57 52 10

Assistant Administratif Polyvalent
Arnaud COMBES
06 35 31 90 50

Bureau Marchés Finances
Bruno SAVY
06 24 57 75 76

Gestionnaire Financier :
Denise LACAZE
06 24 57 99 73

Chef du Pôle Opérations
Alain DAULAT
06 24 57 04 84

Bureau Travaux Infrastructures
Olivier LARTIGUE
06 24 57 94 22

Dessinateur:
Yohan CUQUEL
06 24 57 29 39

Bureau Travaux Maintenance
Vincent CURSAN
06 24 57 94 44

Agents des interventions techniques :
Arnaud MONESTIER
06 24 57 94 43

Thomas MARECAUT
06 24 57 94 24

Christophe DUBERNET
06 12 99 66 13

Chef du Pôle Expertise Stratégie et Subventions

Police Portuaire
Clément HONORE
06 24 57 28 74

Edition du 01/09/2024

1. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Périmètre:

- Plan d'eau: 1434 places au port, 896 corps morts, 513 contrats de vacance de quai : 2843 contrats (+21) ;
- Domaine terrestre: 1018 contrats (+52 essentiellement La Teste) ;
- Listes d'attente: 1909 personnes tous ports confondus (1844 l'an dernier) ;
- Un site internet smpba.fr (430 000 vues) où les usagers retrouvent toutes les informations du SMPBA (formulaires, infos, comptes rendus conseils…) ;
- La lettre d'information « Et sur les ports » : 14ème édition en septembre 2024 ;
- Réunions très régulières avec tous les partenaires locaux (sous-préfecture, DDTM, maires, professionnels, DGFIP, SIBA…).

Patrimoine portuaire:

- AOT disponibles en ligne avec mise à jour tous les 1er du mois ;
- CTAOT réunis parallèlement aux commissions de cultures marines (23 janvier, 28 mai et prochain le 29 novembre) ;
- 27 AOT terrestres attribuées cette année sur les ports de Gujan ;
- Consultation sécurité avant les fêtes 2024: surveillance du 19 au 31 décembre (22h-6h). Même périmètre qu'en 2023 (Meyran Ouest et Est, Larros Est, Canal Ouest, Barbotière Est) ;
- Listes d'attente : 4 attributions cette année. C'est peu car il a fallut anticiper les travaux (notamment ponton patrimoine). 227 personnes inscrites la plus ancienne de mai 2002. Le délai se raccourcit avec la création d'ouvrages publics (Ostréa Edulis, Larros Ouest); Délai moyen porté à une quinzaine d'années à Gujan ;
- Renouvellements pour 2025: jusqu'au 1er décembre via le portail internet ;
- Commission ponton patrimoine Gujan créée cette année. Première réunion pour les futures attributions le 5 décembre. Le règlement d'éligibilité commun à celui de La Teste ;
- Demandes de manifestation: 44 arrêtés cette année (103 cette année à l'échelle du bassin).

Police portuaire:

- 248 procès verbaux dressés dont une centaine sur les ports de Gujan:
  - 74 occupations sans droit ni titre (plan d'eau et terrestre) ; beaucoup de mauvaises habitudes de personnes en occupation sans titre qui ne se régularisent qu'après avoir fait l'objet d'un contrôle: redevance appliquée en 2025 de bateaux en occupation illicite ;
  - 21 pour défaut d'entretien sur les AOT ;
  - 3 pour utilisation non conforme d'AOT ;
- Arrêté VNM modifié cette année (rajout d'une exclusion sur les cales du pôle nautique à La Teste de Buch et du Port du Betey à Andernos-les-Bains du 15 juin au 15 septembre). A Gujan Larros reste accessible toute l'année ;
- Stickers: face aux coûts de confection et d'envois (5000€) et grâce à la modernisation de ses moyens de contrôle plus pratiques comme plus fréquents, le SMPBA propose de cesser l'émission de ses autocollants en 2025 ;

Actualités du SMPBA

- Prise de compétence progressive sur le périmètre « L'aiguillon Lapin-Blanc » à La Teste de Buch cette année ;

- Retraits d'épaves et macrodéchets en Régie ;

- Beaucoup de dégâts cet hiver (malines, quais, voiries) nécessitant des investissements d'urgence non prévus : impacts sur la programmation ;

Autres activités du SMPBA

- Nettoyage du port de La Teste centre avec les professionnels

(juin 2024): 8000€ - 5,6T de bois – 22T de DIB ;

- Remplacement/amélioration des balisages identitaires dans les chenaux des ports ostréicoles d'Andernos-les-Bains et de Cassy (une soixantaine de poteaux remplacés en régie) ;

- Amélioration de l'étanchéité des bassins du port Ostréicole d'Andernos: Intervention sur Vannes, tubes de vidange et étanchéité de 21 claires. 16 Professionnels concernés.

Autres activités du SMPBA

- Expérimentation du port à sec de La Teste

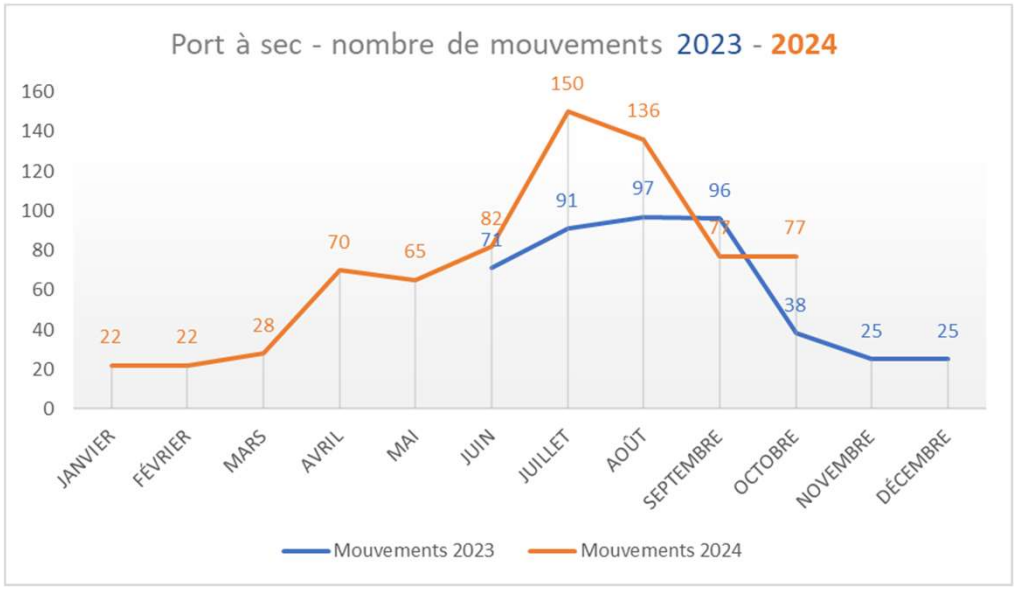

- Format à 40 navires
- Satisfaction de la totalité des usagers
- 136 Personnes se sont déjà inscrites sur la liste d'attente (sans publicité du SMPBA)

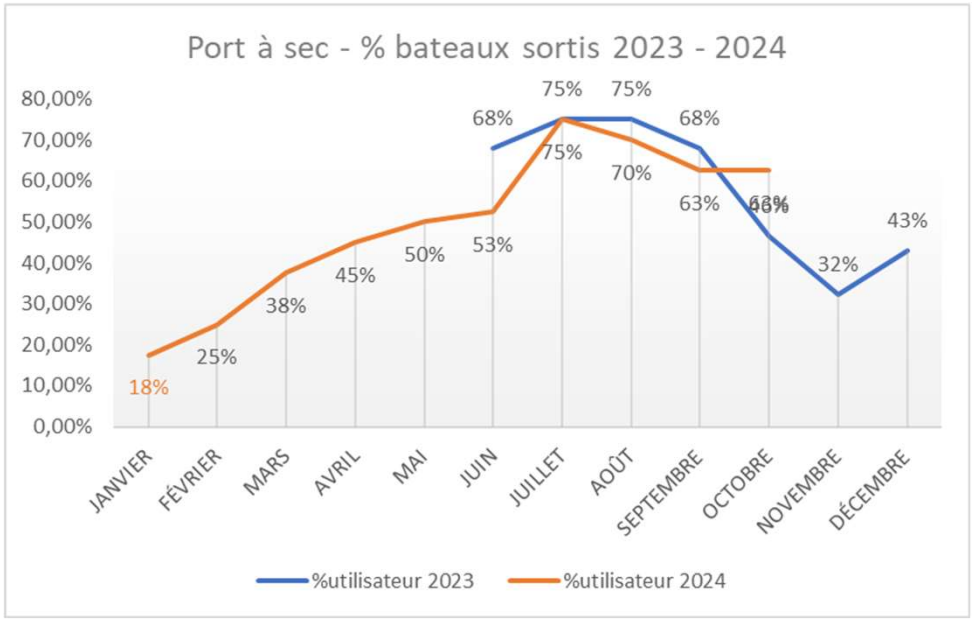

2. Budget:

⇒ Redevances 2021 et avant recouvrées à 100%; N-1 et N-2 en croissance ;

⇒ Résultat actuel 2024: 2 775 931€ (2 556 612 € en 2023) ;

⇒ Dotation de transfert 2024 CD33 reçue en début d'année – montant constant ;

⇒ Remise sur redevance domaniale AOT Ostréicole et décalage dans l'émission des titres ;

⇒ Pour 2025: demande d'émission des redevances en mai (Conseil Portuaire Andernos) ;

⇒ Novembre 2024: appel des redevances « taxes foncières » 2023 ;

⇒ Subvention Etat « fond vert » pour déconstruction friche Codimer à Gujan Mestras 500k€ ;

⇒ Station essence de Fontainevieille: 4335 L d'essence mais… 35L de Gasoil. Proposition de stopper la distribution de ce carburant en 2025 ;

⇒ Subvention aux associations: près de 30 000 € en 2024 en hausse ;

⇒ Demande de subventions en cours :

- Mise en place de corps morts « écologiques » Andernos, Lanton, Arès ;
- Construction d'un quai professionnel à Meyran Ouest ;
- Construction d'un port à sec.

2. Budget

2024 — 04/10/2024

Fonctionnement		Total	Engagé 2024	Payé 2024	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	dont RAR 2023
Chapitre 11	Impots et Frais fonctionnement courant activité (véhicules, fluides, nrj,...)	750 125,28 €	705 020,28 €	614 731,90 €	127 121,09 €	241 550,66 €	87%	75 466,55 €
	Entretien maintenance ouvrage (comptes 6156 - 61521 -61558...)	272 751,05 €	170 714,95 €	146 575,57 €				
Chapitre 12	MASSE SALARIALE	1 555 500,00 €	1 147 247,00 €	1 146 746,75 €	411 255,00 €	411 755,25 €	74%	32 945,15 €
Chapitre 65	Autres comptes Gestion Courante (redevances, formations, ...)	15 500,00 €	5 705,87 €	5 705,87 €	9 794,13 €	9 794,13 €	37%	
Chapitre 66	Emprunts (6611 : interets)	204 800,00 €	141 369,65 €	141 369,65 €	63 430,35 €	63 430,35 €	69%	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (subventions, titres annulés)	25 000,00 €	24 119,95 €	24 119,95 €	880,05 €	880,05 €	96%	
Chapitre 68	Dotation aux provisions	5 000,00 €	4 254,14 €	4 254,14 €	745,86 €	745,86 €	85%	
		2 809 656,33 €	2 196 431,85 €	2 081 501,83 €	613 224,48 €	728 154,50 €		

Investissement		Total	Engagé 2024	Payé 2024	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	RAR 2023
Chapitre 16 (emprunts & dettes)		495 000,00 €	395 211,17 €	395 211,17 €	102 788,83 €	102 788,83 €	79%	
Chapitre 20 (immo incorporelles)		81 944,40 €	77 615,71 €	47 445,88 €	4 328,69 €	34 498,52 €	95%	1 466,50 €
Chapitre 21 (immo corporelles)		88 592,33 €	85 469,02 €	54 225,93 €	1 123,31 €	32 368,40 €	99%	- €
Chapitre 23 (immo en cours)		8 737 596,16 €	7 599 191,50 €	3 582 597,51 €	1 135 404,66 €	5 118 998,40 €	87%	149 480,54 €
		9 404 132,89 €	8 157 487,20 €	4 079 478,49 €	1 246 645,69 €	5 286 214,15 €		

3. Tarification 2024:

	ARES	ANDERNOS	LANTON	GUJAN	LA TESTE	BIGANOS	
Contrats Linéraire Public	16	287	447	78	360	253	1441
Facturation Linéraire Public	8 358 €	227 846 €	365 479 €	80 979 €	376 340 €	53 927 €	1 112 929 €
Contrats Corps Morts	225	536	137	0	0	0	898
Facturation Corps Morts	90 046 €	216 152 €	55 681 €	- €	- €	- €	361 879 €
Contrats Devant AOT	19	62	4	263	171	0	519
Facturation devant AOT	11 589 €	31 166 €	2 764 €	136 699 €	92 755 €	- €	274 972 €
Total Contrats	260	885	588	341	531	253	2858
SOUS TOTAL	109 993 €	475 164 €	423 923 €	217 678 €	469 095 €	53 927 €	1 749 780 €
Contrats Passages	0	112	122	34	36	7	311
Facturation Passages	- €	31 976 €	48 226 €	12 860 €	10 615 €	699 €	104 375 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	109 993 €	507 140 €	472 150 €	230 537 €	479 710 €	54 626 €	1 854 155 €
Contrats Liste d'Attente	24	86	56	48	84	25	323
Facturation Liste d'Attente (3)	360 €	1 290 €	840 €	720 €	1 260 €	375 €	4 845 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	110 353 €	508 430 €	472 990 €	231 257 €	480 970 €	55 001 €	1 859 000 €
Contrats AOT Terrestres	47	128	17	523	218	93	1026
Facturation AOT Terrestre	83 850 €	181 035 €	49 603 €	328 256 €	133 571 €	7 906 €	784 222 €
SOUS TOTAL (114)+16)	194 203 €	689 465 €	522 592 €	559 514 €	614 541 €	62 907 €	2 643 222 €
Contrats divers	0	8	6	25	42	2	83
Facturation divers	- €	7 443 €	20 180 €	93 262 €	11 224 €	600 €	132 708 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	194 203 €	696 908 €	542 772 €	652 776 €	625 765 €	63 507 €	2 775 931 €

3. Tarification:

2023: 340 contrats plan d'eau et 515 AOT terrestres

Contrats Linéraire Public	**84**	1432
Facturation Linéraire Public	**77 799 €**	1 012 120 €
Contrats Corps Morts	**0**	910
Facturation Corps Morts	**- €**	346 103 €
Contrats Devant AOT	**256**	480
Facturation devant AOT	**128 590 €**	239 898 €
Total Contrats	**340**	2822
SOUS TOTAL	**206 390 €**	**1 598 121 €**
Contrats Passages	**37**	302
Facturation Passages	**15 188 €**	84 771 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	**221 578 €**	**1 682 893 €**
Contrats Liste d'Attente	**164**	1261
Facturation Liste d'Attente (3)	**2 460 €**	18 915 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	**224 038 €**	**1 701 808 €**
Contrats AOT Terrestres	**515**	966
Facturation AOT Terrestre	**299 906 €**	721 568 €
SOUS TOTAL (114)+16)	**523 943 €**	**2 423 376 €**
Contrats divers	**19**	36
Facturation divers	**123 945 €**	133 235,7 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	**647 888 €**	**2 556 612 €**

Contrats Linéraire Public	**78**	1441
Facturation Linéraire Public	**80 979 €**	1 112 929 €
Contrats Corps Morts	**0**	898
Facturation Corps Morts	**- €**	361 879 €
Contrats Devant AOT	**263**	519
Facturation devant AOT	**136 699 €**	274 972 €
Total Contrats	**341**	2858
SOUS TOTAL	**217 678 €**	**1 749 780 €**
Contrats Passages	**34**	311
Facturation Passages	**12 860 €**	104 375 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	**230 537 €**	**1 854 155 €**
Contrats Liste d'Attente	**48**	323
Facturation Liste d'Attente (3)	**720 €**	4 845 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	**231 257 €**	**1 859 000 €**
Contrats AOT Terrestres	**523**	1026
Facturation AOT Terrestre	**328 256 €**	784 222 €
SOUS TOTAL (114)+16)	**559 514 €**	**2 643 222 €**
Contrats divers	**25**	83
Facturation divers	**93 262 €**	132 708 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	**652 776 €**	**2 775 931 €**

2024: 341 contrats plan d'eau et 523 AOT terrestres

Physionomie tarification 2025

- Architecture maintenue avec quelques évolutions pour tenir compte des investissements réalisés et des coûts d'entretien et de maintenance.

-Propositions d'évolution sur le plan d'eau :

- Augmentation moyenne de 5% sur les linéaires plan d'eau ;
- Passage au fil de l'eau en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés (le Betey en A, crosses et échelles dans les ports en C) ;
- Augmentation 5% sur les mouillages (frais conséquents car politique « 0 sinistre ») ;
- Augmentation de 25€ pour mise en sécurité d'un navire (illicite) ;
- « le » Ponton de Biganos (mis en œuvre par la commune): passage en catégorie C suite à entretien et sécurisation.

REDEVANCES PLAN D'EAU 2024 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage
Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		Basse saison du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et	Haute saison du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	90,00	2,50	7,00	11,55	2,50
Catégorie 2	75,00	2,00	5,85	9,25	2,00
Catégorie 3	36,00	1,65	3,50	6,00	1,50

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras
Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton
Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port (sauf bateaux profésionnels)	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	**Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)**

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	**Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)**

REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage
Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		Basse saison du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et	Haute saison du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	94,00	2,60	7,40	12,10	2,60
Catégorie 2	79,00	2,10	6,10	9,70	2,10
Catégorie 3	38,00	1,70	3,70	6,30	1,70

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras
Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton
Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial (hors usage profésionnel)	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile (hors usage profésionnel)	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	**Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)**

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	**Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)**

REDEVANCES PLAN D'EAU 2024 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	80,00 €	58,00 €	40,00 €	34,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,60 €	5,15 €	3,30 €	1,65 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30avril)	3,15 €	2,50 €	1,60 €	0,80 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)+ Patrimoine La Teste + Gujan OstréaEdulis
Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est) + Lanton Cassy ABCD
Catégorie C : La Teste de Buch (Digues Est)
Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest)
Catégorie D : Lanton (Cassy Digue E), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares et Andernos
Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc La Teste de Buch
Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUIN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUIN/ JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	35,00	21,00	10,00	6,00	1,50
2ème ligne et suivantes	70,00	40,00	20,00	12,00	3,00

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	375 €
6 / Navire sans autorisation - occupation sans droit ni titre. Tarification journalière	100 €

REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	84,00 €	61,00 €	42,00 €	37,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,90 €	5,40 €	3,45 €	1,80 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30avril)	4,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Jean Bonnat)+ Betey Est&Ouest+ Patrimoine La Teste/Gujan + Gujan OstréaEdulis
Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue Est) + Lanton Cassy ABCD
Catégorie C : La Teste (Est)+ Andernos (Bétey Nord) - Lanton (Taussat Vieux Port Ouest) - Biganos Pontons
Catégorie D : Lanton (Cassy Crosses Est), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares/Anderno
Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc Rocher La Teste de Buch
Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres non aménagé

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUIN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUIN/ JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	37,00	23,00	11,00	6,50	1,60
2ème ligne et suivantes	74,00	42,00	21,00	12,50	3,15

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	400 €
6 / Occupation journalière navire sans autorisation	100 €

- Propositions d'évolution sur le domaine terrestre :
    - Revalorisations de 5% en moyenne pour tenir compte de la réalité économique des frais d'entretien et maintenance ;
    - Revalorisation entretiens et contrôles périodiques des moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le gestionnaire pour tenir compte de la réalité économique des frais de maintenance d'entretien et d'énergie (de 805 à 850€ par professionnel par an) ;
    - Infrastructures d'eau de mer pour le port ostréicole d'Andernos (+1,5€/m2) soit 23€ alors que cela coûte réellement 33,15€ au SMPBA. Installations en gravitaire +1€. Prise en compte des coûts de maintenance et de l'énergie ;
    - Revalorisation surveillance des ports +20€ par entreprise (poste toutefois déficitaire de 6300€) ;
    - Augmentation carte aire de carénage professionnelle avant autre système (18000€ de fonctionnement/an) ;
    - Création de lignes pour les manifestations sur les ports: valorisation de l'utilisation du DPM ;
    - Refacturation à l'euro près de la taxe foncière des entreprises commerciales.

REDEVANCES TERRESTRES 2024 (TARIFS en euros TTC)

(Version amendée du 11 avril 2024)

1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

	ELEMENT D'OCCUPATION	TARIF au m²
1	TP pro	0,92 €
1b	TP agrément ou associatif	2,50 €
2	TP + Cabane SMPBA proféssionnels	2,00 €
2b	TP + Cabane SMPBA agrément	4,00 €
3	TP + Quai SMPBA Pro	1,95 €
3b	TP + Quai SMPBA agrément	4,00 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,52 €
4b	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA agrément	5,00 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,00 €
6	Terrasse de restauration	15,00 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	42,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

En 2024, en application de la délibération 06-2024, une remise de 25% est accordée sur le volet domanial des AOT ostréicoles et de pêche (donc à l'exclusion des redevances d'équipement).

	ACTIVITES	TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires année N-1 activité économique	1,35%
13	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 000 €
14	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 000 €
20	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	50% du montant TTC

2 / Redevances outillage

	ELEMENT D'OUTILLAGE	TARIF
21	Portique/Potence entrenus par le SMPBA	805 €
22	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	16,50 €/m² bassin/an
22b	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	21,50 €/m² bassin/an
23	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	180€/an/entreprise/port
24	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 550 € par mise à l'eau
25	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau
26	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau
27	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation
28	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation
29	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	350 €
30	Navire, véhicule, remorque...sur aire de carénage, cale ou aire techi	100 € /j
31	Bassin à flot	12 600 €/an
32	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m² (2) occupé par jour
33	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
34	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
37	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf réglt)	250€/ml bateau /an
38	Frais de reproduction de clés (ponton /cabanes SMPBA)	10 €
39	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m2 (si régie), refacturation à l'euro près (si entreprise)
40	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts

REDEVANCES TERRESTRES 2025 (TARIFS en euros TTC)

1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

	ELEMENT D'OCCUPATION	TARIF au m²
1	TP pro	1,00 €
1b	TP agrément ou associatif	2,50 €
2	TP + Cabane SMPBA proféssionnels	2,10 €
2b	TP + Cabane SMPBA agrément	4,00 €
3	TP + Quai SMPBA Pro	2,05 €
3b	TP + Quai SMPBA agrément	4,00 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,70 €
4b	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA agrément	5,00 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,50 €
6	Terrasse de restauration	16,00 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	44,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

	ACTIVITES	TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires HT année N-1 activité économique	1,35%
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 150 €
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 500 €
11	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	60% du montant TTC
12	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	200€/an/entreprise/port
13	Organisation de Manifestation inférieure à 50 personnes	gratuit
13a	Organisation de Manifestation 50<x<500	100 €
13b	Organisation de Manifestation supérieure > 500 personnes	800 €
14	Prestation de restauration par entreprise (foodtruck, sandwicherie...) dans le cadre d'une manifestation	100 €
15	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m2 (régie), à l'euro près (entreprise)
16	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts

2 / Redevances outillage

	ELEMENT D'OUTILLAGE	TARIF
17	Portique/Potence entrenus par le SMPBA	850 €
18a	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	17,50 €/m² bassin/an
18b	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	23 €/m² bassin/an
19a	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 750 € par mise à l'eau
19b	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau
19c	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau
20	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation
21	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation
22	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	500 €
23	Navire, véhicule, remorque...sur aire de carénage, cale ou aire techi	100 € /j
24	Bassin à flot	12 600 €/an
25	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m² (2) occupé par jour
26	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
27	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
28a	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf réglt)	260€/ml bateau /an
28b	Port à sec attribution annuelle après le 31 août	130€/ml bateau /an

4.Travaux, programmation, dragage

Hors Gujan mais intéressant des entreprises Gujanaises

Zone technique et aire de Carénage Pôle nautique 3800m² dont 1000 - 600k€

- Déjà réalisés:

PC novembre 2024;
Bureau d'étude et expertises zone humide et pluvial: 8k€;
Mission architecte pour permis de construire : 6 k€
Mission architecte pour autorisation de défrichement : 2k€
Défrichage de la zone : 10k€
Démolition ancien bassin : 6 k€
Mission bureau d'étude pour DCE travaux : 15k€

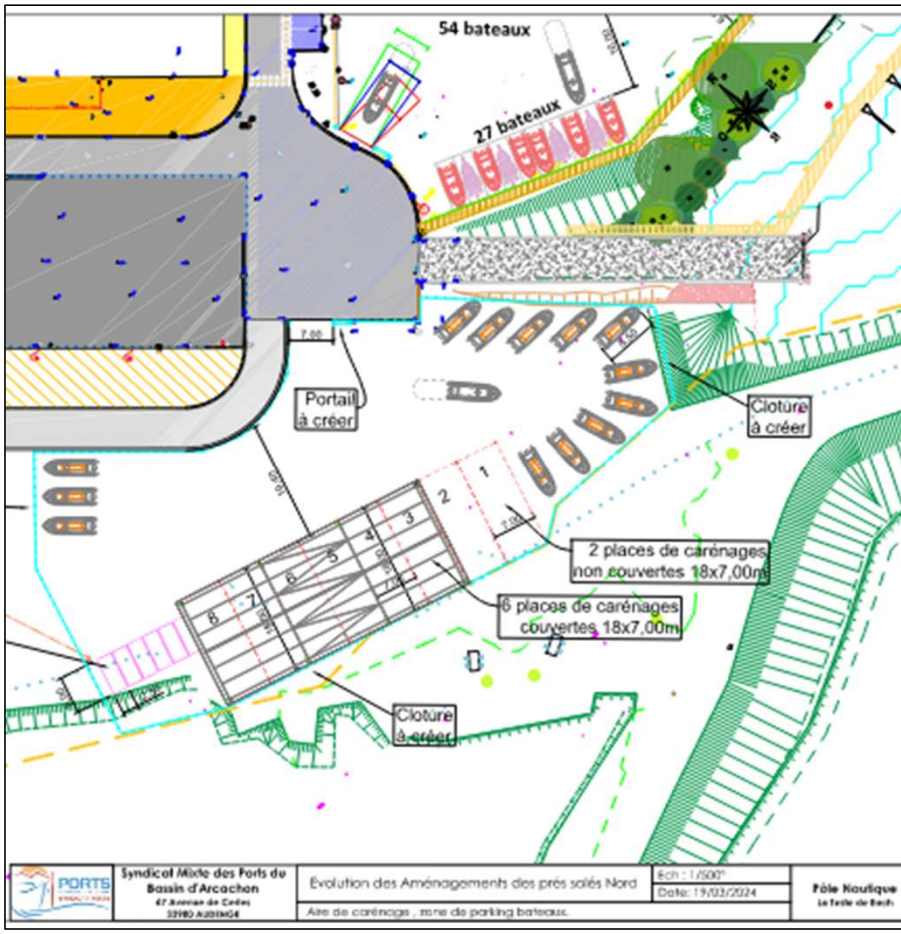

- Point calendaire :

Calage étude de sol et projet (MBC Moter) janv 2025;
DCE charpente métallique en cours de finalisation;

=> Objectif livraison fonctionnelle au printemps en lien avec dragage

4.Travaux, programmation, dragage

Port à sec – 360 navires – 4,5M€

- dossier d'autorisation environnementale en cours avec insertion paysagère :
- enquête publique, étude d'impact pour AP fin 2025;
- travaux première phase (3) début 2026;

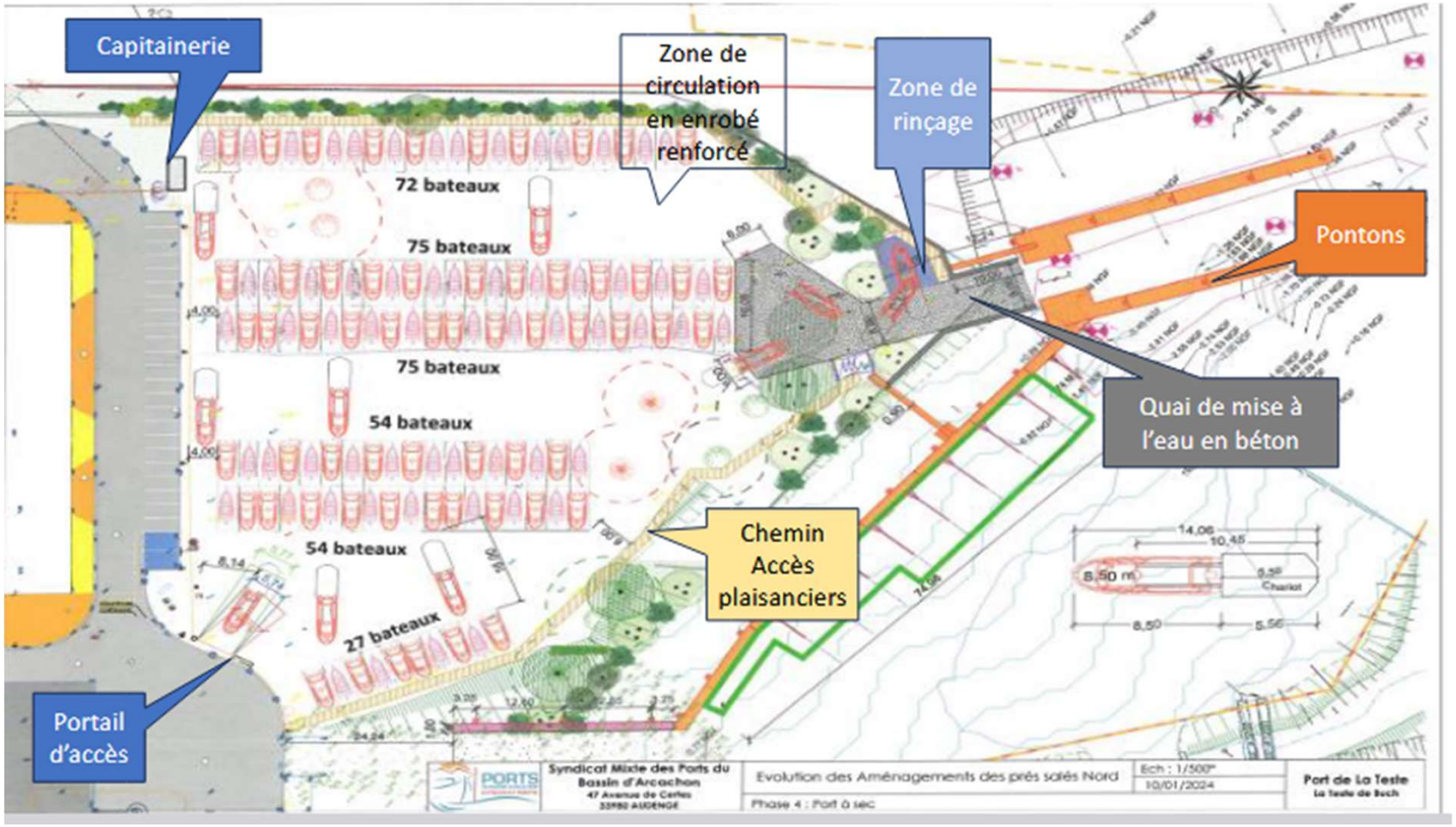

4.Travaux, programmation, dragage

- Intervention d'urgence Port Meyran Ouest digue Est (avril, 60k€);
- Quais pros « Labéguerie et Gazo » port de Gujan suite à effondrement (200k€);
- Maintenance curative Malines (8k€ Meyran ouest, 7k€ La Barbotière Est);

4.Travaux, programmation, dragage

Réalisation d'un ponton patrimoine Larros:

96 ml de ponton patrimoine de 2,50 m de largeur pour 29 navires sur 7 bracons;
28 ml de ponton de 1,75 m de large pour 9 ou 10 navires sur 3 pieux de guidage

Réfection des perrés: Buesa/Balineau 498 806,63 € HT
Ponton: Metalu 193 576,75 € HT
Pieux: Gentil 23 720,00 € HT

Total: 716 103,38 € HT

4.Travaux, programmation, dragage

- **Dépollution/déconstruction Friche Codimer**
  - Appel d'offre pour opération de déconstruction et désamiantage,
  - Remise des offres 14 décembre,
  - Notification avant fin d'année,
  - Travaux 1er semestre,

Bâtiments et bassins à déconstruire

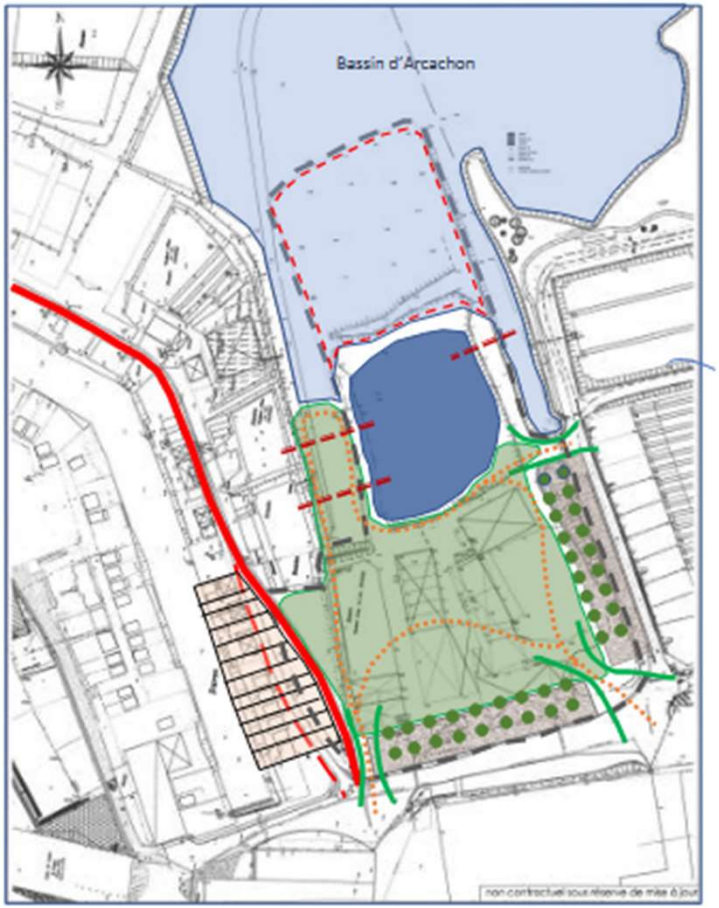

Travaux d’investissement à venir:

- Tranches 2 et 3 Larros 1,2M€ ;
- Création d’un quai professionnel et d’une cale de mise à l’eau à Meyran Ouest ;
- Réalisation quais (« Robert » à Canal, « Khéloufi » à Meyran…) ;
- Rénovation de cabanes SMPBA ;
- Aménagement Malines Meyran ;
- Aménagement Aire de carénage Larros ;

Dragage :

- Participation SMPBA à la création de l'UGS de Gujan ; 2x400k€;
- Dragage chenal et port de Larros 250K€ octobre 2024 à mars 2025,
- Valorisation des sédiments et création de zones naturelles coupures entre les ports et les zones urbaines, sécurisation et « dépollution » de bassins vétustes inadaptés à la production : en attente décisions justice.

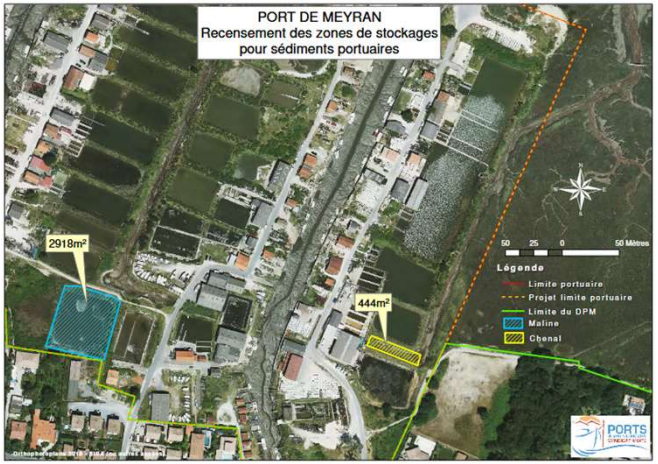

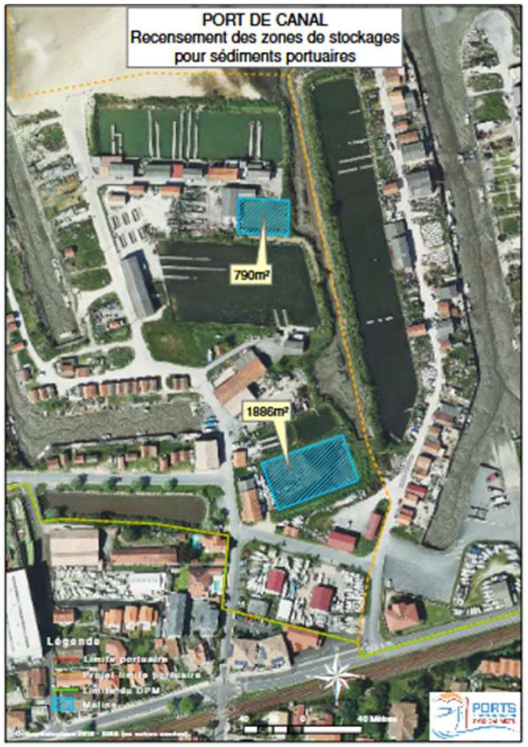

Entretien et maintenance:

104 demandes d'intervention sur 2024 :

- 17 Sur Barbotière
- 23 Sur Canal
- 34 Sur Larros
- 9 Sur Gujan
- 18 Sur Meyran
- 3 sur La Mole

72 terminées

- 12 sur Barbotière
- 18 Sur Canal
- 22 Sur Larros
- 7 Sur Gujan
- 12 Sur Meyran
- 2 sur La Mole

32 en cours

- 5 Sur Barbotière
- 5 Sur Canal
- 13 Sur Larros
- 2 sur Gujan
- 6 Sur Meyran
- 1 sur La Mole

Entretien maintenance:

Bilan des investissements et des réalisations :

- Sinistre cabane coste Michelet (travaux à venir), montant total : 6 044,62 € TTC
- Maintenance maline Meyran et chasse d'eau Canal, montant 8 037,66 € TTC
- Intervention sur maline Meyran : 504 € TTC
- Remplacement armoire automate maline Meyran : 5 160 € TTC
- Hydrocurage maline Meyran : 1 020 € TTC
- Mise en œuvre d'un plongeur pour mise en place ballon maline Meyran : 1 260 € TTC

  Total investissement sur maline Meyran : 15 981,66 € TTC
- Achat lève palette pour potence Larros Est : 1 408,80 € TTC
- Achat lève palette pour potence Canal Est : 1 802,40 € TTC
- Travaux sur pompe et vanne maline Barbotière, montant 32 333,70 € TTC
- Fourniture matériels pour réparation brise lame Canal : 1 571,40 € TTC
- Hydrocurage sanitaires : 580 € TTC
- Achat fourniture pour régie : 1 800.00 € TTC
- Campagne nids de poules ports Gujanais (Régie) : 7 250,44 € TTC
- Crosses et échelles AOT Larros Est, Canal Ouest : 14 400 € TTC
- Maintenance préventive et curative sur moyens de levages : 6 992,40 € TTC
- Reprise réseau évacuation sanitaire Dubourdieu : 2 395,37 € TTC

Total investissement : 92 560,79 € TTC